

AFFAIRE N° 16. - Convention d'HONORAIRES passée avec  
M. Gilbert AUDRY, Ingénieur-Géomètre, pour des travaux topographiques  
effectués sur le terrain MAGNAN de BELLEVUE à Patates à Durand -  
Montant: 113.895 Frs CFA.

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir ratifier la convention d'honoraires  
passée avec le Cabinet Gilbert AUDRY, pour l'exécution de travaux topogra-  
phiques exécutés pour le compte de la Commune de Saint-Denis sur le terrain  
MAGNAN de BELLEVUE à Patates à Durand.

Ces travaux s'élèvent à la somme de 113.895 Frs CFA.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 903 - Article  
210 du Budget Supplémentaire 1967.

Je mets la question aux voix./.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé  
Aud. Denis le 18 Oct/67  
P. le Préfet  
le Secrétaire Général  
Signe: J. M. Rousseau